



# REGLEMENT INTERIEUR

Association La Grappe sportive



## Rando VTT et Pédestre 17 Septembre 2023

Je décharge par la présente lettre les organisateurs de toute responsabilité lors de la manifestation, **AUTOUR DU VIN** (randonnée VTT et pédestre) se déroulant à Clairvaux d'Aveyron le 17/09/2023.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres.

Ceci concerne en particulier les cas d'accidents, blessures, vols, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à la manifestation sportive nommée ci-dessus.

Port du casque obligatoire.

Mon inscription implique l'exploitation de toutes les photos et vidéos me concernant.

Rando enfants : obligatoirement sous la responsabilité d'un accompagnateur majeur.

J'atteste l'aptitude à la pratique de la randonnée VTT et Pédestre.

L'organisation décline toute responsabilité quant à la destruction ou le vol du matériel du participant.  
Respecter le code de la route.

Respecter l'environnement, les chemins communaux et privés traversés.  
Ne pas emprunter les parcours le reste de l'année.

Adopter une attitude bienveillante et responsable vis à vis des autres randonneurs.

Accepter en connaissance de cause les risques lié a la pratique du VTT.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et y adhère.

